



N° 152 Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité

rapport publié le 31 octobre 2019

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité			
Recommandations proposées	5	Ouvert	4
		Fermé	1
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, une recommandation a été mise en œuvre durant la période sous revue.

Elle porte sur des mesures volontaires favorables à la biodiversité qui se caractérisent par différentes réalisations :

- La biodiversité est devenue un critère à part entière dans l'analyse des dossiers des candidats lors des concours d'architecture.
- Le service ingénierie environnement (SIE), le service travaux et entretien (STE) et le service achats et contrats (SAC) ont finalisé, en collaboration avec l'OCAN, la rédaction d'un nouveau contrat type d'entretien des espaces verts. Son but est notamment d'interdire les produits phytosanitaires et de favoriser les prairies extensives.
- La rénovation d'une toiture végétalisée (bâtiment technique de Genève-Plage) est en cours de réalisation. L'OCAN, le SIE, STE et la DRT souhaitent pérenniser leur collaboration afin que chaque rénovation de toiture donne lieu à une proposition de végétalisation.
- La direction ingénierie énergie (DIE) a démarré en 2021 une identification des toitures pouvant accueillir des installations photovoltaïques combinées à la végétalisation du toit.

Concernant les recommandations 2 à 5, leur réalisation était conditionnée à l'acceptation du plan de biodiversité 2020-2030 de la stratégie biodiversité 2030. Ce plan a été adopté par le Conseil d'État le 10 juin 2020. La date de mise en œuvre desdites recommandations n'étant pas échue au 30 juin 2021, ces dernières n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
152-R1	Mettre en œuvre des mesures volontaires favorables à la biodiversité.	nd	OCBA OCGC	Mise en œuvre de manière continue	Fermé
152-R2	Renforcer les efforts en termes de communication et de sensibilisation de la population.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R3	Accompagner les services techniques afin de faciliter l'entretien extensif des espaces verts.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R4	Concevoir des mesures volontaires en faveur de la biodiversité en cherchant à créer un réseau écologique communal.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R5	Développer les outils nécessaires à l'accompagnement des communes lors de la planification, de la conception et du suivi des mesures en faveur de la biodiversité.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert